

De : [Accès à l'information - Montréal](#)
À :
Objet : 200870048 Demande d'accès à une autorisation pour travaux de réhabilitation
Date : 9 juillet 2024 11:33:00
Pièces jointes : [2020-09-01 autorisation.pdf](#)
[Avis de recours .pdf](#)
[image002.png](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 4 juin dernier, concernant les adresses suivantes : 2101 à 2105, rue Everett, 7319 à 7327, avenue de Lorimier, Montréal

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Il n'y a aucun plan de réhabilitation au dossier à ce jour.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de Montréal / OK
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca



Montréal, le 1^{er} septembre 2020

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

7048807 Canada inc.
9500, rue Meilleur, suite 800
Montréal (Québec) H2P 1C7

N/Réf. : 7610-06-01-09115-10
401950536

Objet : Réhabilitation *in situ* par déchloration réductrice des sols et de l'eau souterraine contaminés en hydrocarbures aliphatiques chlorés (HAC)

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation du 18 juin 2020, reçue le 29 juin 2020 et complétée le 27 août 2020, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus- à réaliser le projet comportant l'activité décrite ci- dessous- :

Réhabilitation *in situ* par déchloration réductrice des sols et de l'eau souterraine contaminés en hydrocarbures aliphatiques chlorés (HAC) sur le lot 2 166 317 du cadastre du Québec, aux 2101-2105, rue Everett, Montréal.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation adressé au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC), daté du 18 juin 2020, signé par M. Olivier Charbonneau-Charette, de la firme Enutech et accompagné de ses annexes;
- Courriel daté du 27 août 2020 de M. Olivier Charbonneau-Charette (Enutech.) à la suite de la 1^{re} demande d'information supplémentaire du MELCC.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.



YP/FY/nlb

Yves Peyrat ing. M. Sc. A
Coordonnateur par intérim – Secteur Industriel

Pour :

Marie-Josée Gauthier
Directrice régionale par intérim de l'analyse et
de l'expertise de Montréal et de Laval

ANALYSÉ PAR: _____

RECOMMANDÉ PAR: QIP

APPROUVÉ PAR: _____